

Affaire suivie par :
Courriel :
Téléphone :
Réf. Interne:
Date : 02/03/2018

RAPPORT D ACTIVITE ANNEE 2017

La Commission Départementale des Soins Psychiatriques des Hautes-Pyrénées est constituée comme suit :

Monsieur, Magistrat
Madame le Docteur, psychiatre au Centre Hospitalier de Lannemezan
Madame le Docteur, Psychiatre libérale
Monsieur le Docteur, Médecin Généraliste
Madame, Représentant l'association « toutes voiles dehors »
Monsieur Représentant l'UNAFAM 65

Au cours de l'année 2017, Monsieur a succédé à Monsieur démissionnaire pour raison personnelle.

I) STATISTIQUE

Le tableau des statistiques d'activité pour l'année 2017 annexé au présent rapport recense les mesures **prises** entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017 et les mesures **ouvertes antérieurement** à cet intervalle

Pour l'année 2017, 509 mesures de soins psychiatriques sans consentement ont été prononcées ce qui représente par rapport à l'année précédente une augmentation d'une mesure (+ 0,20 %)

- ✓ Nombre de mesures prises sur décision du représentant de l'Etat : **67**
- ✓ Nombre de mesures prises sur décision du directeur d'établissement : **442**

Par rapport à l'année dernière, on constate un accroissement des mesures prises sur Décision du Représentant de l'Etat (plus 18) et une diminution des mesures prises sur décision du directeur de l'établissement (moins 17)

II) BILAN UTILISATION PROCEDURES D URGENCE ET PERIL IMMINENT

Sur les 442 mesures prises sur décision du directeur d'établissement ont été enregistrées :

- Péril imminent : 223 soit 50,45 %
- à la demande d'un tiers en urgence : 107 soit 24,20 %

III) SYNTHESE DE L'ACTIVITE DE LA COMMISSION :**Fonctionnement au cours de l'année écoulée**

En 2017, la Commission s'est réunie quatre fois dans les locaux du Centre Hospitalier de Lannemezan, établissement habilité à recevoir les hospitalisations sous contraintes pour le département des Hautes-Pyrénées.

Au cours de ces réunions, les membres ont effectué quatre visites dans les services du Centre Hospitalier, Ils ont examiné 149 dossiers (15 dossiers SDRE et 134 SDDE). Sept patients ont été entendus par les membres de la commission.

En conclusion la Commission a exercé normalement sa fonction en 2017, elle a vérifié attentivement le bon déroulement des procédures dans le respect de la liberté individuelle et de la dignité des personnes.

Les registres ne comportent aucune anomalie, ils ont été émargés.

Le Président de la Commission